

# Règlement de l'école de musique Anima (EMA)

Animée par une équipe de onze professeurs, l'école de musique Anima se propose depuis 1994 de favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques et matérielles :

- l'éveil des enfants à la musique
- l'enseignement d'une pratique musicale vivante aux jeunes et aux adultes
- l'éclosion de vocations de musiciens, la formation de futurs amateurs actifs, éclairés, enthousiastes.

## ORGANISATION DES ETUDES

L'Ecole dispense une formation musicale aux enfants et aux adultes de tous âges. Diverses possibilités de « cursus » vous sont proposées, d'une pratique de loisirs sans exigence particulière à la validation des niveaux acquis par le conservatoire. Dans tous les cas, les cours de formation musicale sont fortement recommandés !

Les cursus 1 et 2 : Ils correspondent à ceux de la FFEA (Fédération française de l'enseignement artistique) et comprennent un cours d'instrument et une pratique collective (+ formation musicale pour le cursus 2).

Ils sont organisés par cycles d'une durée variant entre 3 et 5 ans suivant les possibilités et les motivations de chaque élève. Des auditions ont lieu tout au long de l'année. Les examens de fin de cycle sont validés par le Conservatoire Henri Tomasi.

Les études à la carte : Une grande liberté est donnée à chacun pour faire de la musique à son rythme. Le passage d'un cursus à l'autre ou des validations partielles sont possibles.

Evaluations : Les appréciations d'auditions et de contrôle continu sont consignées sur un bulletin transmis par mail ou remis aux parents.

## LISTE DES DISCIPLINES ET PROFESSEURS

**Eveil** (moyenne & grande section de maternelle), **Initiation** (CP), **Formation musicale** (enfants, adultes) : **Catherine Asencio**

**Piano 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle** : Emilie Fairy, Virgile Ferjoux. **Guitare classique** : Stéphane Pietri. **Guitare moderne** : David Santucci, Patrick Mattei. **Violon** : Sarah El Haddaoui. **Violoncelle** : Anne-Lise Herrera. **Clarinette et saxophone** : Catherine Asencio, Bernard Mainié. **Batterie** : Diane Giannelli. **Atelier chant, direction** : Olivier Van der Beken

## ATELIERS

**Chant adultes** (jeudi 18h30-20h), **chant enfants** (mercredi 17h-18h, jeudi 17h15-18h15), **vents** (un dimanche par mois)- **percussions** (cycle de 6 cours, un vendredi sur 2, 17h-18h30 ou 18h30-20h, et, en fonction des inscriptions : **musique moderne, musique de chambre, ensembles de guitares, initiation à l'improvisation...**

## LOCATION D'INSTRUMENTS

Certains instruments sont en location à l'école, d'autres à Bastia. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat.

## HORAIRES DES CLASSES D'ÉVEIL, INITIATION ET FORMATION MUSICALE

Eveil (moyenne et grande section maternelle)	Mercredi ou Samedi de 10h à 10h45
Initiation (CP)	Mercredi ou Samedi de 10h45 à 11h30
Formation Musicale 1 (à partir du CE1)	Mercredi de 16h à 17h00/Samedi de 14h à 15h
FM2	Mercredi de 15h à 16h00
FM3	Mercredi de 14h à 15h00

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif est calculé à l'année, pour 31 semaines de cours. Cette somme est divisée par 9, sans tenir compte de la diversité du calendrier scolaire ni des jours fériés.

L'inscription est validée après dépôt des règlements pour l'année

Vous pouvez régler par chèques (trimestriels ou mensuels, datés du jour de l'émission, ils seront encaissés au début de chaque échéance) ou établir un ordre de virement auprès de votre banque. Si vous ne pouvez régler qu'en espèces, conservez votre reçu.

**Par temps de coronavirus, merci de privilégier les virements bancaires ou le dépôt des chèques dans la boîte aux lettres de l'école de musique**

Chaque trimestre commencé est dû intégralement sauf en cas d'absence du professeur ou d'absence prolongée de l'élève pour motif sérieux et justifié (maladie, etc...). Pour les cours particuliers, en cas d'impossibilité ponctuelle, essayez de vous arranger avec le professeur qui pourra décaler ou rattraper le cours dans la mesure de ses possibilités. Les déductions éventuelles se feront sur le dernier mois de chaque trimestre.

Conditions particulières :

- Les tarifs sont modulés en fonction de votre quotient familial. Il vous appartient de nous fournir une attestation de la CAF, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Tarif réduit à partir de trois inscriptions aux cours et ateliers (hors Aquarelle) dans la même famille : 3 inscriptions = juin offert, 4 inscriptions = mai et juin offerts, à partir de 5 inscriptions dernier trimestre offert.

Ce tarif ne s'applique qu'aux inscriptions effectives toute l'année !

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Elodie Regnier, Hassna Lazaar, Virgile Ferjoux et Olivier Van der Beken vous accueillent en période scolaire :

- Les mardis et jeudis de 9h à 16h
- Mercredi de 9h00 à 18h00, samedi de 9h à 17h

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour des questions particulières.

**Par temps de coronavirus, merci de privilégier les contacts téléphoniques !**

*L'école de musique n'est qu'une des activités du centre culturel ANIMA.  
Les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association peuvent contacter le directeur, Olivier Van der Beken ou un des membres du conseil d'administration.*

CENTRE CULTUREL ANIMA

Casamuzzone, 20243 Prunelli-di-Fium' Orbu. Tél : 04 95 56 26 67

E-mail : [anima.centreculturel@sfr.fr](mailto:anima.centreculturel@sfr.fr) Site : [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)